

Lignes directrices en matière de pratiques exemplaires :

Créer des environnements d'apprentissage qui respectent
les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre

Remerciements

Nous remercions le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse d'avoir bien voulu partager le contenu de sa publication intitulée *Lignes directrices pour le soutien aux élèves transgenres et non conformistes de genre (2014)*, qui a contribué à l'élaboration des présentes lignes directrices de l'Alberta. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse a élaboré le contenu de sa publication avec le soutien et l'orientation du Toronto District School Board (Conseil scolaire du district de Toronto) et de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

Merci également à ceux qui ont contribué à l'élaboration des présentes lignes directrices par leur expérience et leur connaissance des diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre, et à tous ceux qui se consacrent à la création d'environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires partout en Alberta.

ISBN (PDF) 978-1-4601-2697-4

Copyright © 2016, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Education. Tous droits réservés.

Tout a été mis en œuvre pour assurer la mention des sources originales de manière adéquate. Nous prions toute personne qui relève un écart à ce principe de bien vouloir en informer Alberta Education afin qu'une correction appropriée soit apportée.

Par la présente, le détenteur des droits d'auteur autorise toute personne à reproduire ce document « dans son intégralité », à des fins éducatives et sans but lucratif.

Les mentions de sites Web contenues dans le présent document sont fournies uniquement à titre indicatif et ne constituent pas une approbation par Alberta Education du contenu, des politiques ou des produits des sites Web mentionnés. Le Ministère ne contrôle pas les sites mentionnés et n'est aucunement responsable de l'exactitude, de la légalité ou du contenu de ces sites ou des liens qui figurent dans ces sites. Le contenu des sites Web mentionnés peut être modifié sans préavis.

Table des matières

Introduction	1
Objectif des présentes lignes directrices	1
Exigences des politiques et des lois	2
Principes essentiels aux pratiques exemplaires.....	3
Pratiques exemplaires.....	3
1. Fournir des soutiens qui répondent aux besoins individuels de l'élève.	4
2. Respecter le droit d'une personne à l'auto-identification.....	6
3. Maintenir les dossiers scolaires de façon à protéger la vie privée et la confidentialité.	7
4. Faire en sorte que les codes vestimentaires respectent l'identité de genre et l'expression de genre de chaque personne.	8
5. Minimiser les activités qui séparent les élèves selon le sexe.	8
6. Permettre aux élèves ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre de participer pleinement et de façon équitable et sécuritaire aux activités scolaires et parascolaires.	9
7. Offrir un accès sécuritaire aux toilettes et aux vestiaires.	10
8. Offrir des possibilités de perfectionnement professionnel qui renforcent la capacité du personnel à comprendre et à soutenir les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.	11
9. Utiliser une approche globale à l'échelle de l'école pour promouvoir des relations saines, prévenir les comportements d'intimidation et intervenir au besoin.....	12
10. Faire en sorte que les élèves aient les connaissances, les habiletés et les possibilités leur permettant de contribuer à la création d'environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires, qui valorisent la diversité et favorisent un sentiment d'appartenance et une image de soi positive.	14
11. Faire en sorte que toutes les familles se sentent accueillies et soutenues en tant que membres importants de la communauté scolaire.....	15
12. Faire en sorte que les membres du personnel de l'école disposent de milieux de travail à l'abri de discrimination fondée sur leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur expression de genre.....	16
Ressources pour appuyer l'inclusion des élèves et du personnel ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre	18

Introduction

L'Alberta a l'un des meilleurs systèmes d'éducation au monde. Il est conçu pour aider les enfants et les jeunes à réaliser leur plein potentiel et à créer un avenir positif pour eux-mêmes, leur famille et leur communauté.

Afin d'assurer une éducation de haute qualité pour tous, il est essentiel que notre système d'éducation soit équitable et inclusif. Cela signifie que tous les élèves, y compris ceux ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre, doivent avoir les possibilités éducatives et les soutiens nécessaires pour réussir à l'école et dans la vie.

La création d'un système d'éducation réellement inclusif exige que toutes les écoles déterminent et mettent en œuvre des stratégies qui ont fait leurs preuves, en vue d'assurer la sécurité, le sentiment d'appartenance et la pleine participation de tous les membres de la communauté scolaire.

Objectif des présentes lignes directrices

Les présentes lignes directrices appuient la création d'environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires, qui valorisent la diversité et favorisent un sentiment d'appartenance et une image de soi positive. Leur objectif est de permettre aux autorités scolaires d'utiliser des pratiques exemplaires pour créer et soutenir des environnements d'apprentissage qui respectent les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre :

- en examinant et en modifiant les politiques, procédures et règlements existants;
- en élaborant de nouveaux règlements, politiques et procédures, et en créant de nouvelles ressources;
- en contribuant à des conversations professionnelles et à la planification de perfectionnement professionnel;
- en communiquant plus efficacement avec les élèves, le personnel¹, les familles et les membres de la communauté.

Toutes les autorités scolaires² devraient s'appuyer sur ces pratiques exemplaires pour élaborer ou réviser les politiques, règlements et procédures ayant trait à la création d'environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires qui respectent les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.

¹ Le terme « personnel » réfère aux enseignants, au personnel de soutien, aux administrateurs et aux autres membres de l'école ou de l'autorité scolaire.

² Dans les présentes lignes directrices, le terme « autorités » désigne les autorités scolaires publiques, séparées et francophones ainsi que les écoles à charte et les écoles privées. Le terme « conseils scolaires » désigne les autorités scolaires publiques, séparées et francophones ainsi que les écoles à charte.

Exigences des politiques et des lois

En Alberta, il existe une législation provinciale et des directives et politiques ministérielles pour reconnaître, soutenir et protéger les droits des élèves, des membres de leur famille et du personnel scolaire. Les autorités scolaires doivent élaborer des politiques, règlements et procédures qui sont conformes aux lois et politiques provinciales. Il importe que ces politiques, règlements et procédures traitent explicitement de la responsabilité de l'autorité scolaire en ce qui concerne les élèves et les membres du personnel qui se définissent comme étant lesbiennes, gais, bisexuels, trans³, bispirituels, allosexuels, en questionnement ou de divers genres. Ces politiques, règlements et procédures doivent refléter les pratiques exemplaires décrites dans les présentes lignes directrices.

La législation de l'Alberta protège les Albertains contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre, réelles ou perçues.

En vertu de la *School Act* (loi scolaire), les conseils scolaires ont la responsabilité de faire en sorte que les élèves et le personnel aient accès à des environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires qui valorisent la diversité et favorisent un sentiment d'appartenance. La *School Act* exige également que les conseils scolaires établissent, mettent en œuvre et maintiennent une politique comprenant la mise en place d'un code de conduite pour les élèves, qui aborde les comportements d'intimidation. Le code de conduite doit être accessible au public, revu chaque année, fourni à tous les élèves et à leurs parents ainsi qu'au personnel, et doit aborder des exigences précises conformément à la *School Act*.

La *School Act* exige des autorités scolaires qu'elles aident les élèves à établir une organisation volontaire d'élèves ou à organiser des activités visant à promouvoir des environnements d'apprentissage positifs. La *School Act* accorde également aux élèves le droit de choisir un nom pour leur organisation qui soit à la fois respectueux et inclusif, y compris le nom « alliance gais-hétérosexuels » ou « alliance allosexuels-hétérosexuels ».

En outre, la *School Act* exige que les élèves et leurs parents fassent en sorte que leur conduite contribue à des environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires.

La politique sur l'éducation inclusive énoncée dans le *Guide de l'éducation : Préscolaire – 12^e année* (2015-2016) stipule également que les autorités scolaires doivent faire en sorte que tous les enfants et les élèves, peu importe leur sexe, identité de genre,

³ Certains individus se définissent selon les termes suivants : transgenre, transsexuel, de genre fluide, de divers genres ou asexué. Nous avons choisi d'utiliser le mot « trans » dans ces lignes directrices comme terme général inclusif qui évolue constamment, mais qui sert couramment à décrire les individus dont l'identité de genre et l'expression de genre diffèrent, d'une manière ou d'une autre, du sexe qui leur a été assigné à la naissance. Nous reconnaissons que ce terme général peut ne pas convenir à tous, mais notre intention est d'être aussi inclusifs que possible.

expression de genre, orientation sexuelle ou tout autre facteur, aient accès à des expériences d'apprentissage significatives qui comprennent des soutiens pédagogiques appropriés.

Principes essentiels aux pratiques exemplaires

Les pratiques exemplaires des présentes lignes directrices se basent sur les principes suivants :

- Les droits et les besoins des élèves ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre sont respectés et considérés dans la prise de décisions.
- L'auto-identification est la seule mesure de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre d'un individu.
- Tous les élèves et les membres du personnel ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre :
 - sont traités avec dignité et respect;
 - ont le droit d'être ouverts sur qui ils sont, y compris d'exprimer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre sans crainte de conséquences indésirables;
 - ont le droit à la vie privée et à la confidentialité;
 - participent activement au processus de prise de décisions collaborative qui appuie la mise en œuvre des présentes lignes directrices en matière de pratiques exemplaires.

Pratiques exemplaires

Ces lignes directrices à l'appui des élèves et du personnel ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre reposent sur des pratiques que la littérature et les recherches récentes en éducation désignent constamment comme étant efficaces et appropriées pour la création d'environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires pour les élèves, le personnel, les familles et tous les autres membres de la communauté scolaire.

Les pratiques exemplaires comprennent ce qui suit :

1. Fournir des soutiens qui répondent aux besoins individuels de l'élève.
2. Respecter le droit d'une personne à l'auto-identification.
3. Maintenir les dossiers scolaires de façon à protéger la vie privée et la confidentialité.
4. Faire en sorte que les codes vestimentaires respectent l'identité de genre et l'expression de genre de chaque personne.

5. Minimiser les activités qui séparent les élèves selon le sexe.
6. Permettre aux élèves ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre de participer pleinement et de façon équitable et sécuritaire aux activités scolaires et parascolaires.
7. Offrir un accès sécuritaire aux toilettes et aux vestiaires.
8. Offrir des possibilités de perfectionnement professionnel qui renforcent la capacité du personnel à comprendre et à soutenir les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.
9. Utiliser une approche globale à l'échelle de l'école pour promouvoir des relations saines, prévenir les comportements d'intimidation et intervenir au besoin.
10. Faire en sorte que les élèves aient les connaissances, les habiletés et les possibilités leur permettant de contribuer à des environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires, qui valorisent la diversité et favorisent un sentiment d'appartenance et une image de soi positive.
11. Faire en sorte que toutes les familles se sentent accueillies et soutenues en tant que membres importants de la communauté scolaire.
12. Faire en sorte que les membres du personnel de l'école disposent de milieux de travail à l'abri de discrimination fondée sur leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur expression de genre.

Ces 12 pratiques exemplaires sont conçues pour être à la fois complémentaires et interdépendantes. Chaque pratique exemplaire est un appel à l'action et comprend une courte description ainsi que des indicateurs de réussite qui décrivent les résultats visés.

À mesure que notre compréhension des diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre évoluera, et que les environnements d'apprentissage et les communautés scolaires feront de même, les pratiques exemplaires changeront et évolueront, elles aussi.

1. Fournir des soutiens qui répondent aux besoins individuels de l'élève.

Tous les élèves, y compris les élèves ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre, sont des êtres uniques qui ont des besoins différents. Des soutiens qui fonctionnent pour un élève ne conviendront pas nécessairement à un autre. Certains élèves pourraient bénéficier des soutiens universels ou ciblés qui sont déjà en place à l'école. D'autres élèves peuvent avoir besoin de soutiens plus particuliers et individualisés pour leur permettre une pleine et équitable participation aux activités d'apprentissage et à la communauté scolaire.

Indicateurs de cette pratique exemplaire à l'œuvre

- Les élèves ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre se sentent à l'aise de s'adresser à un membre du personnel pour discuter de leurs propres besoins, intérêts et préoccupations.
- Tous les membres du personnel ont la volonté et la capacité d'écouter activement les préoccupations d'un élève, de respecter la vie privée et la confidentialité de l'élève, et de collaborer avec d'autres pour déterminer et mettre en œuvre des soutiens fondés sur des résultats concrets, qui feront une différence positive pour cet élève.
- Les demandes de soutien sont traitées au cas par cas, et les solutions s'appuient sur des résultats concrets et sont personnalisées afin de répondre le mieux possible aux besoins de l'élève qui en fait la demande.
- Si un problème survient quant à la pleine et équitable participation d'un élève à la vie scolaire, le problème est résolu dans un esprit de collaboration en invitant l'élève à participer au processus de prise de décisions. Le respect des droits, des intérêts et des besoins de l'élève fait partie intégrante de ce processus de collaboration.
- Le personnel a accès à de l'information au sujet des ressources et de l'expertise communautaires disponibles. En cas de besoin, le personnel peut aider un élève (ou la famille de l'élève) à déterminer et obtenir des ressources et des soutiens appropriés et pertinents au-delà de l'école. Les élèves et les familles ne doivent aucunement être orientés vers des programmes qui visent à « réparer », « modifier » ou « redresser » l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre d'un élève.
- Si un élève souhaite être transféré dans une autre école à cause de facteurs liés à son orientation sexuelle, identité de genre ou expression de genre, son transfert est assuré par une prise de décisions collaborative et non punitive.
- Le personnel soutient la création et la désignation d'alliances gais-hétérosexuels, d'alliances allosexuels-hétérosexuels ou d'autres groupes de soutien encourageant le leadership des élèves, lorsque ces derniers démontrent un intérêt pour l'établissement de ces groupes à l'école.

Pour en savoir plus sur les alliances gais-hétérosexuels et allosexuels-hétérosexuels, consultez les sites Web suivants : <https://education.alberta.ca/écoles-bienveillantes/milieu-dapprentissage/everyone/les-documents/> (en français) et <https://education.alberta.ca/safe-and-caring-schools/overview/everyone/tools-and-resources/> (en anglais).

2. Respecter le droit d'une personne à l'auto-identification.

L'auto-identification est la seule mesure de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre d'un individu quand on vise à répondre aux divers besoins des élèves et du personnel dans une école.

Tous les individus ont le droit d'être appelés par le nom qu'ils ont choisi et de choisir les pronoms par lesquels ils souhaitent être désignés en fonction de leur identité de genre ou expression de genre. Ceci s'applique dans toutes les situations, peu importe si la personne a obtenu ou non la documentation juridique à l'appui d'un changement de nom ou de désignation de sexe (par exemple dans un certificat de naissance). D'autres vérifications d'identité, comme les dossiers médicaux, ne sont pas nécessaires.

Certaines personnes peuvent ne pas se sentir incluses dans l'utilisation des pronoms « il » ou « elle » et peuvent préférer d'autres pronoms tels que « il-elle », « yal », « iel », « ol », « ul » ou « toustes » (pronoms personnels neutres français proposés, en émergence ou en construction). Ces personnes pourraient vouloir s'exprimer ou s'auto-identifier par d'autres moyens (par exemple en utilisant Mx au lieu de M., Mme ou Mlle, ou en omettant tout simplement le titre).

Certains élèves n'ont pas divulgué leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre au-delà de la communauté scolaire pour diverses raisons, y compris la sécurité. Conformément aux principes de l'auto-identification, il est important :

- d'informer les élèves des limites entourant leur choix de nom et d'identité de genre ou d'expression de genre par rapport aux dossiers scolaires officiels qui exigent l'usage de leur nom légal;
- de protéger les renseignements personnels et la confidentialité de l'élève, y compris d'obtenir, si possible, l'autorisation explicite d'un élève avant de divulguer des renseignements relatifs à son orientation sexuelle, son identité de genre ou son expression de genre à ses pairs, ses parents, ses tuteurs ou d'autres adultes dans sa vie.

Dans la mesure du possible, avant de communiquer avec les parents d'un élève trans ou de divers genres ou avec d'autres adultes qui s'occupent de l'élève d'une façon ou d'une autre (tels que les travailleurs sociaux ou les fournisseurs de soins), consultez l'élève afin de déterminer un moyen approprié de faire référence à son identité de genre, son expression de genre, son nom et ses pronoms connexes.

Indicateur de cette pratique exemplaire à l'œuvre

- Le personnel et les pairs utilisent toujours le nom et les pronoms choisis par l'élève de la façon demandée par l'élève.

3. Maintenir les dossiers scolaires de façon à protéger la vie privée et la confidentialité.

Le nom légal de l'élève, tel qu'inscrit en vertu de la *Vital Statistics Act* (ou, si l'élève est né dans une région à l'extérieur de l'Alberta, le nom de l'élève tel qu'inscrit dans cette région), figure par défaut dans le Student Information System (SIS) au niveau local et dans le système Provincial Approach to Student Information (PASI), ainsi que sur les relevés de notes, les attestations d'études et les évaluations provinciales⁴. Les élèves doivent être informés qu'un changement de nom légal est nécessaire s'ils veulent que leurs documents officiels d'Alberta Education reflètent leur nouveau nom⁵.

À la demande de l'élève, le personnel scolaire peut utiliser le nom et les pronoms choisis par l'élève (sa préférence) sur les bulletins, les plans d'intervention personnalisés ou sur d'autres documents scolaires qui lui sont remis.

Bien qu'Alberta Education exige de la documentation confirmant le nom légal de l'élève et sa date de naissance, le Ministère n'exige pas de preuve documentée d'un changement de sexe ou de genre. Les écoles et les autorités scolaires peuvent modifier les renseignements relatifs au sexe d'un élève sur son dossier scolaire dans le système PASI en utilisant PASIprep, ou dans le SIS par l'entremise de PASI.

Indicateurs de cette pratique exemplaire à l'œuvre

- Si un membre du personnel doit utiliser ou signaler le nom légal de l'élève, il s'assure que la confidentialité est maintenue et que des renseignements personnels sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre de l'élève ne sont pas divulgués par mégarde.
- À la demande de l'élève, le personnel scolaire fait en sorte que le nom choisi par l'élève (sa préférence) figure de façon cohérente sur les documents émis par l'école tels que les bulletins et autre correspondance scolaire.
- En créant les listes des élèves et des membres du personnel, il ne faut pas inscrire les désignations de sexe à côté de chaque nom ni indiquer le nombre total pour chaque groupe.

⁴ Le nom légal de l'élève ainsi que sa date de naissance et son numéro d'apprenant de l'Alberta (ASN) sont requis afin de vérifier et de protéger l'identité de chaque élève.

⁵ Alberta Education se penche actuellement sur l'élaboration de politiques relatives à l'usage du nom légal.

4. Faire en sorte que les codes vestimentaires respectent l'identité de genre et l'expression de genre de chaque personne.

Un code vestimentaire flexible et neutre reconnaît que tous les élèves et le personnel ont le droit de se vêtir d'une manière compatible avec leur identité de genre ou leur expression de genre. L'acceptation des choix en matière de vêtements et d'apparence générale fait partie du respect des identités de genre et des expressions de genre.

Indicateur de cette pratique exemplaire à l'œuvre

- Les écoles et les autorités scolaires examinent de façon proactive les codes vestimentaires existants pour vérifier qu'ils sont respectueux et inclusifs envers les identités de genre et les expressions de genre de tous les membres de la communauté scolaire. Les règles s'appliquent de manière égale et équitable à tous les élèves, et non pas de façon exclusive à un genre ou un sexe en particulier. Par exemple, les règles doivent éviter de suggérer que certains articles de vêtement, tels que les jupes, sont réservés à un seul sexe.

5. Minimiser les activités qui séparent les élèves selon le sexe.

Il faut viser à réduire autant que possible les activités qui séparent les élèves selon le sexe. Cette mesure augmente les possibilités de respecter la pleine expression des élèves vis-à-vis de qui ils sont, et leur permet de jouer, d'apprendre, de s'habiller, de se présenter et de s'exprimer par des moyens flexibles et divers qui reflètent leur identité de genre ou expression de genre.

Lors d'activités éducatives, récréatives et compétitives où les filles et les garçons sont séparés, les élèves trans et de divers genres ont le droit de participer à ces activités d'une manière qui leur permet de se sentir en sécurité, à l'aise et en harmonie avec leur identité de genre ou expression de genre.

Indicateurs de cette pratique exemplaire à l'œuvre

- Les écoles travaillent à réduire ou à éliminer autant que possible les pratiques qui consistent à séparer les filles et les garçons. Par exemple, les écoles évitent de structurer des cours ou des activités en fonction des rôles spécifiques à chaque sexe, notamment en s'abstenant de mettre en opposition les « garçons » et les « filles » dans des compétitions qui soulignent les habiletés scolaires, les capacités sportives ou les talents.
- Si des activités qui séparent les filles et les garçons doivent être organisées, les élèves trans et de divers genres reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour participer en toute sécurité en fonction de leur identité de genre ou expression de genre.

- Les activités comportant une nuitée ou un hébergement sont traitées au cas par cas. Le personnel scolaire exerce tous les efforts raisonnables afin d’offrir des solutions qui sont inclusives, respectueuses et acceptables pour l’élève et qui n’imposent pas de frais supplémentaires ou de fardeau à l’élève.

6. Permettre aux élèves ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre de participer pleinement et de façon équitable et sécuritaire aux activités scolaires et parascolaires.

Tous les élèves, peu importe leur orientation sexuelle, identité de genre ou expression de genre, ont le droit de participer à toutes les activités scolaires et parascolaires. Ces activités d'apprentissage et de loisirs doivent se tenir dans des environnements inclusifs et respectueux, doivent être offertes de façon à ce que les élèves se sentent en sécurité et à l’aise, et doivent respecter les orientations sexuelles, les identités de genre et les expressions de genre des élèves.

Indicateurs de cette pratique exemplaire à l’œuvre

- Tous les élèves participent à toutes les activités scolaires d'une manière qui leur permet de se sentir à l'aise et qui appuie les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre des élèves (par exemple, on évite de séparer les filles et les garçons pendant l’enseignement des résultats d’apprentissage relatifs à la sexualité humaine⁶).
- Tous les élèves participent aux activités parascolaires d’une manière qui leur permet de se sentir à l’aise et qui appuie les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre des élèves (par exemple, si on sépare les filles et les garçons en formant des équipes sportives, les élèves ont la possibilité de participer à l’équipe qui reflète leur identité de genre et expression de genre).
- Les élèves qui choisissent de participer à des activités parascolaires, y compris des équipes sportives compétitives ou récréatives, peuvent le faire d'une manière qui leur permet de se sentir à l’aise et qui appuie leurs diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.
- Aucun élève n’est limité à l’apprentissage autonome pour l’obtention de crédits en éducation physique. Cependant, tout élève peut choisir cette option si elle présente une solution appropriée qui ne donne pas à l’élève le sentiment de se sentir exclu.

⁶ Si on sépare les filles et les garçons pour l’enseignement d’un cours de sexualité humaine, les élèves peuvent choisir la classe à laquelle ils souhaitent participer.

- Les écoles et les autorités scolaires examinent de façon proactive les politiques et les procédures relatives aux activités scolaires et parascolaires pour faire en sorte qu'elles incluent tous les élèves, y compris ceux ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.
- Les écoles et les autorités scolaires déterminent les stratégies visant à renforcer la capacité des entraîneurs, des conseillers-enseignants et des bénévoles communautaires à faire en sorte que les activités parascolaires soient inclusives, respectueuses et sécuritaires pour tous les élèves, y compris ceux ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.

7. Offrir un accès sécuritaire aux toilettes et aux vestiaires.

Les élèves ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre ont droit à des accommodations en ce qui a trait à l'accès à des toilettes et des vestiaires qui correspondent à leur identité de genre. Ceci s'applique pendant les heures d'école et pendant les activités parascolaires, qu'elles se déroulent ou non sur le terrain de l'école (par exemple les excursions et les événements sportifs).

Bien qu'il soit parfois nécessaire de créer des espaces distincts, il faut avant tout viser la création d'espaces sécuritaires et inclusifs. À cette fin, une approche globale pour l'ensemble de l'école doit inclure des stratégies veillant à ce que tous les locaux de l'école soient sécuritaires pour tous les élèves, en tout temps. Ces mesures peuvent inclure la mise en œuvre de stratégies proactives, par exemple : communiquer aux élèves des attentes claires en matière de comportement; augmenter la présence des adultes et la supervision des élèves; et surveiller les zones principales de l'établissement et du terrain de l'école.

Indicateurs de cette pratique exemplaire à l'œuvre

- Les élèves sont en mesure d'accéder à des toilettes qui correspondent à leur identité de genre.
- Des stratégies sont en place pour faire en sorte que des attentes claires en matière de comportement soient communiquées à tous les membres de la communauté scolaire, qu'elles soient comprises par les élèves, le personnel et les bénévoles, et que les toilettes et les vestiaires soient surveillés de façon appropriée.
- Les écoles mettent une salle de toilettes individuelle et neutre à la disposition de tout élève qui souhaite un espace plus privé, peu importe la raison (par exemple en raison de maladie, de religion, de culture, d'identité de genre, d'expression de genre, etc.). Cette toilette se trouve dans un endroit facilement accessible à l'intérieur de l'école.
- L'utilisation d'une salle de toilettes individuelle et neutre est une question de choix pour les élèves, le personnel, les bénévoles ou les familles en visite, et n'est pas une exigence obligatoire.

- Si possible, les écoles ont plus d'une salle de toilettes neutre à la disposition de tous les membres de la communauté scolaire.
- Tous les élèves ont accès à des vestiaires qui répondent à leurs besoins individuels et à leurs préoccupations en matière d'intimité. Plusieurs options peuvent leur être offertes, par exemple :
 - un espace privé à l'intérieur du vestiaire commun (comme une cabine avec une porte ou une zone séparée par un rideau);
 - un espace privé (comme une toilette) à proximité.
- Si un élève refuse de partager les toilettes ou le vestiaire avec un élève qui est trans ou de divers genres, on propose l'utilisation d'un autre local à l'élève qui s'oppose (ce scénario s'applique aussi quand un parent ou autre fournisseur de soins s'oppose à ce que son enfant partage des toilettes ou un vestiaire communs).
- Si les élèves participent à des compétitions ou à des événements dans une autre école, le personnel veille à ce que des accommodations soient disponibles pour l'accès aux toilettes, aux douches et aux vestiaires. En prenant ces dispositions, le personnel veille à préserver la confidentialité de l'élève en ne divulguant aucun renseignement relatif à l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre sans son autorisation directe.

8. Offrir des possibilités de perfectionnement professionnel qui renforcent la capacité du personnel à comprendre et à soutenir les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.

Les membres du personnel participent à du perfectionnement professionnel ciblé qui est fondé sur des résultats concrets et qui leur permet d'élargir leurs connaissances sur les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre, et d'en apprendre davantage sur ce que cela implique au niveau de l'enseignement et de l'apprentissage, du bien-être émotionnel et social, et de la sécurité personnelle.

Grâce à ces connaissances et cette compréhension accrues, les membres du personnel disposent des renseignements et des stratégies nécessaires pour créer des environnements positifs qui accueillent et respectent tous les membres de la communauté scolaire.

Indicateurs de cette pratique exemplaire à l'œuvre

- Les écoles et les autorités scolaires travaillent en collaboration pour offrir du perfectionnement professionnel ciblé qui utilise des résultats de recherche valides, communique des pratiques exemplaires, reflète les connaissances et le vécu des individus trans, et favorise le respect et la compréhension mutuels.

- Les enseignants travaillent à déterminer et à utiliser des ressources d'apprentissage et des approches pédagogiques qui sont inclusives et respectueuses envers les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.
- Afin de renforcer la capacité scolaire, les membres du personnel collaborent pour cerner et aborder les attitudes et les comportements discriminatoires qui créent des obstacles à la participation et à l'apprentissage pour les élèves ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.
- Les autorités scolaires établissent et maintiennent des relations axées sur le soutien mutuel avec divers groupes appartenant à des minorités sexuelles et de genre. Ces groupes peuvent mettre à profit leurs ressources et leur expertise, et contribuer à l'évolution constante des environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires, qui valorisent la diversité et favorisent un sentiment d'appartenance et une image de soi positive.
- Les membres de la communauté scolaire (tels que les parents, les tuteurs et les bénévoles) ont accès à des occasions d'apprentissage leur permettant d'approfondir leurs connaissances sur les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.

9. Utiliser une approche globale à l'échelle de l'école pour promouvoir des relations saines, prévenir les comportements d'intimidation et intervenir au besoin.

Les résultats de recherches canadiennes récentes indiquent que, pour de nombreux élèves ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre, l'école n'est pas un lieu sécuritaire. Cette constatation s'applique également aux élèves qui peuvent être perçus comme étant lesbiennes, gais, bisexuels ou trans, bispirituels, allosexuels ou en questionnement, ainsi qu'aux élèves qui sont harcelés en raison de l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre réelles ou perçues de leurs parents ou autres membres de la famille.

La mise en œuvre d'un code de conduite efficace connaît le plus grand succès lorsqu'elle s'inscrit dans une approche globale qui s'applique à l'ensemble de l'école et qui :

- a lieu pendant une période de temps prolongée;
- est intégrée dans les activités scolaires et parascolaires, ainsi que dans les politiques et les pratiques de l'école;
- renforce la capacité de la communauté scolaire;
- s'appuie sur le perfectionnement professionnel continu des adultes;
- inclut des partenariats avec la famille et la communauté.

Pour en savoir plus sur la façon de créer un code de conduite efficace, consultez la ressource suivante (en anglais) : <https://education.alberta.ca/media/158720/developinganeffectivestudentcodeofconduct.pdf>.

Indicateurs de cette pratique exemplaire à l'œuvre

- Les membres du personnel se servent d'approches globales qui s'appliquent à l'ensemble de l'école pour favoriser l'apprentissage socioémotionnel et des relations saines afin de réduire la probabilité d'un comportement d'intimidation, y compris l'intimidation motivée par l'homophobie et la transphobie.
- Le code de conduite des élèves est élaboré en collaboration avec le personnel, les élèves, les familles et d'autres membres de la communauté scolaire.
- Le code de conduite respecte les exigences prévues par la loi et énoncées dans l'article 45.1 de la *School Act*.
- Le principal objectif du code de conduite est d'aider les élèves à apprendre comment résoudre les problèmes de manière pacifique, développer de l'empathie, et contribuer à la création d'environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires, qui valorisent la diversité et favorisent un sentiment d'appartenance et une image de soi positive.
- Tous les membres adultes de la communauté scolaire, y compris les parents et les familles, comprennent et appuient le code de conduite des élèves.
- Les écoles ont des procédures claires sur le signalement des comportements d'intimidation et les élèves se sentent en sécurité de signaler ces comportements.
- Toutes les plaintes concernant l'usage de langage ou de comportement discriminatoire ou d'intimidation sont prises au sérieux, documentées et traitées rapidement et efficacement.
- Un soutien est offert aux élèves touchés par des comportements d'intimidation ainsi qu'aux élèves qui se livrent à des actes d'intimidation.

Pour en savoir plus sur la prévention de l'intimidation, visitez les sites Web suivants : <https://education.alberta.ca/intimidation/formes-dintimidation/> (en français) et <https://education.alberta.ca/bullying-prevention/what-is-bullying/> (en anglais).

10. Faire en sorte que les élèves aient les connaissances, les habiletés et les possibilités leur permettant de contribuer à la création d'environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires, qui valorisent la diversité et favorisent un sentiment d'appartenance et une image de soi positive.

L'article 12(g) de la *School Act* indique que les élèves ont la responsabilité de veiller à ce que leur conduite contribue à la création d'environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires. Le personnel et les parents jouent un rôle important dans le façonnement de la culture scolaire, mais pour que des changements importants et durables se produisent, les élèves doivent faire partie intégrante du processus.

Les élèves doivent contribuer à la prévention des problèmes aussi bien qu'à leur solution. On doit leur offrir des occasions authentiques de communiquer leurs idées en matière de sécurité, d'inclusion, de leadership et de responsabilité envers la communauté scolaire et au sein de celle-ci. Cette participation aide à créer un sentiment de prise en charge du bien-être de la communauté scolaire et encourage les élèves à faire valoir leurs intérêts ainsi que ceux des autres, de façon individuelle et collective.

Indicateurs de cette pratique exemplaire à l'œuvre

- Les élèves ont une compréhension claire des attentes en matière de comportement dans leur école et se montrent responsables de leur propre comportement.
- Les élèves traitent tous les membres de la communauté scolaire avec respect, compassion et gentillesse.
- Les élèves comprennent à quoi ressemble un comportement d'intimidation.
- Les élèves s'abstiennent d'utiliser un langage ou un comportement discriminatoire ou d'intimidation.
- Les élèves s'abstiennent d'observer ou d'encourager des comportements d'intimidation, d'y participer ou d'y prendre part en tant que spectateurs.
- Les élèves signalent tout comportement d'intimidation qu'ils voient ou qu'ils vivent (y compris la cyberintimidation) à un adulte de l'école.
- Les élèves s'abstiennent d'afficher des comportements d'intimidation et d'utiliser un langage désobligeant ou discriminatoire, tant à l'école qu'en ligne.
- Les élèves comprennent ce que cela signifie de contribuer à leur communauté scolaire d'une manière positive, et déterminent les moyens formels et informels de le faire.

- La communauté scolaire offre aux élèves de nombreux moyens de contribuer de façon significative à celle-ci grâce à des activités qui aident à renforcer l'esprit communautaire, comme le mentorat par les pairs, les réseaux de pairs, l'apprentissage par le service, l'orientation par les pairs et le bénévolat.
- Les élèves comprennent qu'ils ont le droit d'établir une organisation volontaire d'élèves ou d'organiser des activités qui favorisent un environnement d'apprentissage accueillant, bienveillant, respectueux et sécuritaire qui encourage la diversité, y compris les alliances gays-hétérosexuels ou allosexuels-hétérosexuels.

Pour en savoir plus sur les alliances gays-hétérosexuels et allosexuels-hétérosexuels, consultez la ressource suivante à l'intention des élèves :

<https://education.alberta.ca/media/563944/etabliralliance.pdf>.

11. Faire en sorte que toutes les familles se sentent accueillies et soutenues en tant que membres importants de la communauté scolaire.

Des recherches ont démontré que le rendement des élèves s'améliore lorsque les parents et autres fournisseurs de soins jouent un rôle actif dans l'éducation de leur enfant, et que les écoles excellentes deviennent encore meilleures lorsque les parents et les familles y participent. Quand les parents, les enseignants, les élèves, les leaders scolaires et autres se considèrent comme étant des partenaires en éducation, il en découle une communauté bienveillante et attentive aux besoins et aux préoccupations.

Les parents et les autres membres de la famille ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre ou expressions de genre peuvent avoir été victimes de discrimination dans la communauté et ne pas se sentir accueillis ou inclus dans la communauté scolaire de leurs enfants.

Une approche intentionnelle et inclusive en ce qui concerne les partenariats scolaires, familiaux et communautaires — accompagnée de stratégies et d'activités qui soutiennent l'apprentissage et le bien-être de l'élève — renforce les familles, revitalise les soutiens communautaires et augmente la réussite des élèves.

Indicateurs de cette pratique exemplaire à l'œuvre

- Les formulaires, sites Web, lettres et autres communications de l'école utilisent un langage neutre et inclusif (par exemple « parents/tuteurs », « fournisseurs de soins », « familles », « partenaires » et « élève » plutôt que « il », « elle », « Mme », « M. », « mère », « père », « lui », « elle », etc.).
- Les membres du personnel utilisent un langage approprié pour communiquer avec les familles de façon respectueuse. En cas de doute au sujet du langage approprié à utiliser, les membres du personnel demandent conseil à la famille (par exemple, comment les enfants désignent leurs parents ou le partenaire de leur parent).

- Quand l'école organise des événements scolaires, familiaux ou communautaires, le personnel fait en sorte que les activités soient conçues de façons inclusives et respectueuses envers les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.
- Le personnel respecte la vie privée et la confidentialité des parents et des familles en ce qui concerne l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre.
- Le code de conduite de l'école pour les élèves aborde les comportements d'intimidation qui ciblent un élève en raison de l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre, réelles ou perçues, des parents ou d'autres membres de la famille.
- Les membres de la famille peuvent accéder à des toilettes qui correspondent à leur identité de genre.
- Les écoles ont également une salle de toilettes neutre à la disposition du public.

12. Faire en sorte que les membres du personnel de l'école disposent de milieux de travail à l'abri de discrimination fondée sur leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur expression de genre.

L'article 45.1 (1) de la *School Act* stipule que les conseils scolaires sont responsables de veiller à ce que les membres du personnel aient accès à des environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires, qui valorisent la diversité et favorisent un sentiment d'appartenance.

La *Alberta Human Rights Act* interdit toute forme de discrimination par les employeurs en raison d'orientation sexuelle, d'identité de genre ou d'expression de genre.

Des recherches confirment que les personnes ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre ou expressions de genre sont plus susceptibles d'être victimes de discrimination et de harcèlement en milieu de travail.

En communiquant des attentes claires sur les interactions et le comportement respectueux, en élaborant des pratiques inclusives et de soutien et en favorisant la discussion et le perfectionnement professionnel, les directions d'école et d'autorité scolaire veillent à ce qu'un environnement de travail sécuritaire et accueillant soit à la disposition de tout le personnel, ce qui a un effet positif sur les élèves.

Indicateurs de cette pratique exemplaire à l'œuvre

- On appuie les membres du personnel pour qu'ils agissent à titre d'agents de liaison auprès d'une alliance gais-hétérosexuels, une alliance allosexuels-hétérosexuels ou une autre organisation volontaire d'élèves visant à promouvoir des environnements

d'apprentissage qui sont accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires, et qui valorisent la diversité et favorisent un sentiment d'appartenance.

- Les directions d'école et d'autorité scolaire prévoient, soutiennent et valorisent la diversité du personnel, y compris les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.
- Les membres du personnel ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre ou expressions de genre se sentent à l'aise de s'adresser aux directions d'école ou d'autorité scolaire ou à d'autres collègues afin de discuter de leurs préoccupations et besoins particuliers à l'école.
- Tous les membres du personnel ont la volonté et la capacité de travailler de façon collaborative en vue de déterminer et de mettre en œuvre des soutiens fondés sur des résultats concrets, qui feront une différence positive pour les collègues ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre ou expressions de genre.
- Les directions d'école et d'autorité scolaire et les autres membres du personnel respectent la vie privée de chaque membre et assurent la confidentialité en ce qui concerne l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre de tout membre du personnel.
- Les demandes de soutien sont traitées au cas par cas et les solutions sont personnalisées afin de répondre le mieux possible aux besoins du membre du personnel qui en fait la demande.
- Les directions d'école et d'autorité scolaire communiquent les attentes et donnent l'exemple en incitant tous les membres du personnel à interagir de façon respectueuse et à ne pas tolérer le langage discriminatoire ou les comportements de harcèlement.
- Si un membre de la communauté scolaire cible le personnel scolaire en provoquant des incidents de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination liés aux diverses orientations sexuelles, identités de genre ou expressions de genre, réelles ou perçues, ces incidents sont pris au sérieux, documentés et traités rapidement et efficacement.
- Le personnel utilise constamment un langage inclusif et neutre (par exemple « partenaire » et « conjoint » plutôt que « femme », « épouse », « époux » et « mari ») et planifie des événements scolaires inclusifs qui comprennent la famille de chaque membre du personnel.
- Les directions d'école et d'autorité scolaire, ainsi que les membres du personnel, ont des conversations professionnelles portant sur des questions liées aux diverses orientations sexuelles, identités de genre ou expressions de genre et sur d'autres sujets faisant l'objet de discussions en milieu de travail, notamment les autres enjeux associés à la diversité, à l'équité et aux droits de la personne.

Ressources pour appuyer l'inclusion des élèves et du personnel ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre

Environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires

Les ressources suivantes de l'Alberta offrent des renseignements pratiques et des stratégies pour créer des environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires. Les écoles et les autorités scolaires peuvent utiliser ces ressources pour orienter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de règlements, de procédures et de pratiques inclusives à l'appui des élèves et du personnel ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre ou expressions de genre.

La tournée d'observation : Guide à l'intention des directions d'école	https://education.alberta.ca/media/563941/observation_direction.pdf
La tournée d'observation : Outil d'accompagnement de l'enseignant	https://education.alberta.ca/media/563942/observation_enseignant.pdf
Les alliances gais-hétérosexuels et allosexuels-hétérosexuels dans les écoles	https://education.alberta.ca/media/563943/alliance.pdf
Établir une alliance gais-hétérosexuels ou allosexuels-hétérosexuels dans votre école : Feuille de conseils pour les élèves	https://education.alberta.ca/media/563944/etabliralliance.pdf
Role of School and School Authority Leaders in Supporting Gay-Straight/Queer-Straight Alliances	https://education.alberta.ca/media/142739/gs-qa_role_of_leaders.pdf
The Role of Gay-Straight/Queer-Straight Alliances in Supporting Student Learning and Well-Being	https://education.alberta.ca/media/142738/role_of_gs-qs_alliances.pdf
Gay-Straight/Queer-Straight Alliances in Faith-Based Schools	https://education.alberta.ca/media/142737/gs-qa_in-faith-based_schools.pdf
Alberta's Plan for Promoting Healthy Relationships and Preventing Bullying	http://humanservices.alberta.ca/documents/promoting-healthy-relationships-and-preventing-bullying.pdf
Transphobic Bullying	http://humanservices.alberta.ca/documents/transphobic-bullying.pdf
Homophobic Bullying: Tips for Youth	http://humanservices.alberta.ca/documents/homophobic-bullying-prevention-tips-for-youth.pdf

Homophobic Bullying: Tips for Parents	http://humanservices.alberta.ca/documents/homophobic-bullying-prevention-tips-for-parents.pdf
LGBTQ Supports	http://humanservices.alberta.ca/documents/LGBTQ-supports-infographic.pdf
Sexual Orientation and Gender Identity Policy Brochure	http://www.teachers.ab.ca/SiteCollectionDocuments/ATA/For-Members/Professional%20Development/Diversity,%20Equity%20and%20Human%20Rights/PD-80-10%202010%20SOGI.pdf
GSAs and QSAs in Alberta Schools: A Guide for Teachers	http://www.teachers.ab.ca/SiteCollectionDocuments/ATA/Publications/Human-Rights-Issues/PD-80-6_GSA-QSAGuide2015_Web.pdf
<i>Here Comes Everyone</i>	http://www.teachers.ab.ca/SiteCollectionDocuments/ATA/Publications/Human-Rights-Issues/MON-3_Here_comes_everyone.pdf
PRISM Toolkit (Elementary Edition)	http://www.teachers.ab.ca/For%20Members/Professional%20Development/Diversity%20and%20Human%20Rights/Resources/Pages/PRISM-Toolkit.aspx
Sexual Orientation and Gender Identity: Recommended Fiction and Nonfiction Resources for K-12 Schools	http://www.teachers.ab.ca/SiteCollectionDocuments/ATA/For-Members/Professional%20Development/Diversity,%20Equity%20and%20Human%20Rights/SOGI%20Recommended%20Resources.pdf
Safe and Caring Schools LGBTQ Students: A Guide for Counsellors	http://resources.safeandcaring.ca/wp-content/uploads/2014/05/LGBTQ-Students-for-Counsellors.pdf
Safe and Caring Schools for Two-Spirit Youth	http://resources.safeandcaring.ca/wp-content/uploads/2014/05/Two-Spirit-Youth.pdf
Safe and Caring Schools for Transgender Students	http://resources.safeandcaring.ca/wp-content/uploads/2014/05/Transgender-Youth.pdf
Safe and Caring Schools for Lesbian and Gay Youth	http://resources.safeandcaring.ca/wp-content/uploads/2014/05/Lesbian-and-Gay-Youth.pdf
Alberta Civil Liberties Research Centre (2007). Freedom to be: A teachers' guide to sexual orientation, gender identity and human rights. Calgary, Alberta: Faculty of Law, University of Calgary.	http://www.aclrc.com/lgbt/
Trans Equality Society of Alberta: School Inclusion in Alberta	http://www.tesaonline.org/school-inclusion-in-alberta.html

Lois principales en Alberta

Pour veiller à ce que les politiques scolaires, les règlements, les procédures et les pratiques inclusives s'alignent sur les exigences provinciales, il est essentiel de comprendre l'objectif et la portée des lois principales se rapportant à l'inclusion, aux droits de la personne et aux responsabilités des autorités scolaires.

<i>Alberta Bill of Rights</i>	http://www.qp.alberta.ca/documents/Acts/A14.pdf
<i>Alberta Human Rights Act</i>	http://www.qp.alberta.ca/documents/Acts/A25P5.pdf
<i>School Act (Alberta)</i>	http://www.qp.alberta.ca/documents/Acts/s03.pdf
Alberta School Boards Association policy advisory	http://www.asba.ab.ca/services/resources/policy-advice/welcoming-caring-respectful-and-safe-learning-and-working-environments
Alberta's Amended School Act: Information for Students	https://education.alberta.ca/media/158718/informationforstudents.pdf
Alberta's Amended School Act: Information for Parents and Guardians	https://education.alberta.ca/media/158717/informationforparentsandguardians.pdf
Alberta's Amended School Act: Information for School Staff	https://education.alberta.ca/media/158719/informationforschoolstaff.pdf
Alberta's Amended School Act: Developing an Effective Code of Conduct for Students	https://education.alberta.ca/media/158720/developinganeffectivestudentcodeofconduct.pdf

Recherches canadiennes

Des recherches canadiennes se poursuivent qui peuvent contribuer à l'élaboration de politiques, de règlements, de procédures et de pratiques inclusives à l'appui des élèves et du personnel ayant diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.

Being Safe, Being Me: Results of the Canadian Trans Youth Health Survey	https://saravyc.sites.olt.ubc.ca/files/2015/05/SARAVYC_Trans-Youth-Health-Report_EN_Final_Web2.pdf
Association Canadienne des professionnels en santé des personnes transsexuelles (CPATH)	www.cpath.ca
Egale Canada Human Rights Trust	http://egale.ca
Generation Queer: Sexual Minority Youth and Canadian Schools	http://www.ismss.ualberta.ca/sites/www.ismss.ualberta.ca/files/GenerationQueerWinter07to08Wells.pdf
Institute for Sexual Minority Studies and Services	http://www.ismss.ualberta.ca/